

*"Conformément à l'art. 109 de la LEDP du 16.05.1989, la Municipalité porte ci-dessous à la connaissance des électeurs les décisions du Conseil communal. Les textes originaux peuvent être consultés au Greffe municipal".*

Le Conseil communal de Bussigny-près-Lausanne a décidé  
dans sa séance du 25 juin 2010 d'accepter :

1. Les comptes du Service de défense incendie et secours « SDIS-Sorge »
2. Les comptes communaux 2009
3. Le préavis municipal N°7/2010 relatif à l'aménagement du rez-de-chaussée du bâtiment administratif et
  - D'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux ;
  - De lui accorder à cet effet un crédit extrabudgétaire de fr. 130'000.— ;
  - De financer cette opération par la trésorerie courante de la bourse communale ;
  - D'amortir cette dépense par le prélèvement de fr. 130'000.— sur le fonds de réserve pour réalisations futures N°9282.01.

Bussigny-près-Lausanne, le 28 juin 2010

La Municipalité